

Le Conseil et le Parlement européens sont divisés sur la sécurité maritime

La nouvelle législation devra attendre 2001

Le Monde
3-4/12/2000
p. 3

BRUXELLES

de notre bureau européen

Bien que la France ait fait de la sécurité maritime l'une de ses priorités politiques durant sa présidence de l'Union européenne, il semble désormais impossible qu'elle réussisse à renforcer la législation communautaire avant la fin de l'année. Jean-Claude Gayssot, président du conseil des ministres des transports des Quinze, a certes déclaré, jeudi 30 novembre, au Parlement européen de Bruxelles, qu'il espérait négocier un accord politique entre l'Assemblée des Quinze et le Conseil - colégislateurs en la matière - avant le conseil des ministres des transports du 20 décembre. Mais il a dû concéder que ces mesures seraient « définitivement adoptées en janvier ou février 2001 », c'est-à-dire sous la présidence suédoise.

M. Gayssot n'a pas ménagé ses efforts pour obtenir un résultat, mais la tâche n'était pas aisée : la polémique sur le rythme et la qualité du travail législatif communautaire qui a suivi le naufrage du *Levi-Sun* a exacerbé les susceptibilités politiques et institutionnelles. Le Parlement européen a été accusé de lenteur pour n'avoir programmé qu'en décembre l'examen de trois textes qui, dès le mois de mars, lui avaient été soumis par la Commission (équipement des pétroliers en doubles coques, responsabilité financière des sociétés de classification, meilleur contrôle des navires à risques dans les ports). Le Parlement a affirmé que le Conseil falsait preuve de laxisme sur l'une des propositions de la Commission, relative au nombre de navires devant être contrôlés.

SUSCEPTIBILITÉS

La présidente du Parlement européen, Nicole Fontaine, a avancé de dix jours l'examen des trois textes. Cette accélération du calendrier a été expressément réclamée par le chef de l'Etat, mais aussi « saluée » par M. Gayssot. N'était-ce, de la part du ministre, qu'une pure formule de politesse ? Jeudi, ses conseillers affirmaient qu'il aurait au contraire eu besoin de ce délai pour négocier un compromis entre le Conseil et le Parlement. Ils n'hésitaient pas à comparer l'affaire du calendrier maritime à celle de la vache folle, dénonçant, de la part de l'Elysée, « une précipitation démagogique ».

M. Gayssot voulait éviter que le Parlement se prononce, dès le 30 novembre, sur un ensemble législatif inacceptable en l'état par le Conseil, ce qui imposerait l'organisation d'une seconde lecture, en janvier, pour l'adoption d'un texte de compromis. Aux eurodéputés réunis jeudi, après que leur ordre du jour eut été bousculé, il a donc demandé de différer deux votes jusqu'au mois de décembre. Bien que surpris, les socialistes ont accepté. Le Français Gilles Savary a

ainsi plaidé pour que le Parlement saisisse « la main tendue par le Conseil » et accepte de « perdre dix jours pour gagner un mois ». Mais les députés du groupe du Parti populaire européen (PPE, droite), majoritaires, ont refusé. L'Allemand Georg Jarzembowski a exclu que les parlementaires acceptent un tel report, alors qu'« on leur a reproché de freiner le travail législatif ».

Les députés ont donc opéré une première lecture et confirmé, par leur vote, les positions prises en commission (*Le Monde* du 22 novembre). Les principaux différends avec le Conseil concernent le nombre de navires étrangers de-

Jacques Chirac affiche

« un optimisme

raisonnable » avant Nice

Le président de la République, qui devait achever, samedi 2 décembre, sa tournée européenne en tant que président de l'Union européenne par un passage à La Haye puis une rencontre à Hanovre avec le chancelier Schröder, a affirmé qu'il falsait preuve d'« un optimisme raisonnable » avant l'ouverture du sommet de Nice, le 6 décembre. En Italie, douzième étape de son périple, Jacques Chirac a affirmé, vendredi, que « des progrès seront réalisés sur la question des votes à la majorité qualifiée, même si nous n'allons pas jusque là où nous souhaitons aller » dans la réforme des institutions nécessitée par l'élargissement de l'Europe à d'autres pays candidats.

Profitant de la célébration de la Journée mondiale contre le sida, le chef de l'Etat a par ailleurs dénoncé l'« inquiétant relâchement » de la prévention et de la vigilance vis-à-vis du virus VIH. Il a annoncé qu'il en ferait l'un des points importants du prochain sommet Europe-Etats-Unis qui doit avoir lieu dans la deuxième quinzaine de décembre. - (Corresp.)

vant être contrôlés (5 500 par an selon le Parlement, la moitié selon le Conseil), les sanctions devant être imposées aux plus dangereux, et la responsabilité financière des sociétés de classification. Un accord pourrait être trouvé sur le calendrier de l'équipement en doubles coques, Parlement et Conseil ayant allongé celui que proposait la Commission et exclu les petits pétroliers grecs. Au Conseil, M. Gayssot devra toutefois vaincre les réticences de la Grèce, du Royaume-Uni, des Pays-Bas ainsi que, dans une moindre mesure, de l'Allemagne et de la Belgique.

Rafaële Rivals

La Charte européenne au cœur de la contestation

LES 54 ARTICLES de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne n'ont pas fini de faire couler de l'encre. De nombreux acteurs de la gauche française et européenne ont abondamment critiqué l'insuffisance d'un texte qui s'est heurté, dès le départ, à la méfiance des États pour lesquels l'Union européenne empiète déjà trop sur leur libre arbitre. Cette charte ne pouvait être l'expression d'une sensibilité politique ou nationale particulière. Par définition, elle ne pouvait être que le reflet d'un certain nombre de valeurs consensuelles à un moment précis de l'histoire de l'Union européenne.

L'exercice n'était pas gagné d'avance, tant des pays comme la Grande-Bretagne ou la Suède avaient des réticences à accepter que soient codifiés des droits qui, pour des raisons épidermiques, leur paraissaient faire peser un risque sur l'intégrité de leur système de société. Sans créer explicitement de nouveaux droits, la charte a quand même innové en intégrant dans son chapitre 1, consacré à la dignité, un article 3 qui prend en compte l'apparition des nouvelles technologies, notamment dans le domaine de la biologie. Cet article prévoit notamment que doit être respectée l'interdiction du clonage reproductif des êtres humains.

Le principal point d'affrontement a été l'introduction, dans un chapitre 4 consacré à la solidarité, de droits sociaux qui sont désormais l'une des principales caractéristiques du modèle de valeurs européen. Tony Blair, premier ministre britannique, a fini par se laisser convaincre par Lionel Jospin, qui s'était rendu à Londres, de l'accepter. Les

Suédois s'y sont opposés, en jugeant qu'il mettait la barre trop bas et que cela risquait de donner de mauvaises idées aux partisans d'une libéralisation en Suède.

C'est sur ce point que se sont cristallisées bon nombre des critiques à la Charte dans les milieux syndicaux et dans une partie du mouvement associatif. Les syndicats ont obtenu à l'arraché la reconnaissance, dans l'article 28, du droit de grève. En France, un Collectif sur la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (CCDF), créé à l'initiative de la Ligue française des droits de l'homme, a appelé en octobre à refuser le contenu du document, l'estimant notamment « *en régression sur le droit social français, mais aussi sur l'ensemble des droits nationaux des Quinze* ».

APPROUVÉE PAR LES QUINZE

En dépit de ces critiques, la Charte a été approuvée dans sa version actuelle, cet automne, par les gouvernements, la Commission et le Parlement européens. L'idée a prévalu qu'à ce stade il s'agissait du meilleur compromis possible entre les valeurs défendues par les Quinze. Une opinion que n'ont pas démentie des organisations signataires de l'appel du CCDF, comme le Carrefour pour une Europe civique et sociale (Cafecs), autour de Frédéric Pascal et de l'ancien commissaire au Plan Jean-Baptiste de Foucauld, qui y voit un point de départ.

Le refus des gouvernements, à ce stade, de donner un statut juridique précis à la charte, en l'intégrant aux traités, permet de ne rien geler.

Henri de Bresson

Le Monde
3-4/12/2000
p. 6

EUROPE Après Seattle et Prague, le sommet européen de Nice mobilise les organisations antimondialisation et les syndicats européens. 50 000 personnes sont attendues

pour une « euro-manifestation » mercredi 6 décembre. D'autres mouvements, plus radicaux, préparent un contre-forum et entendent perturber le déroulement des travaux.

● LA CHARTE des droits fondamentaux, adoptée par les gouvernements des Quinze, est jugée largement insuffisante, notamment sur les droits sociaux. ● LA DROITE SOU-

VERAINISTE et l'extrême droite seront, elles aussi, présentes à Nice, mais elles ont renoncé à manifester. ● LE MAIRE (RPR) Jacques Peyrat, transfuge du Front national, voit

d'un mauvais œil l'arrivée des manifestants antimondialisation, qui rencontrent de multiples difficultés pour obtenir des salles de réunion et des lieux d'hébergement.

Syndicats et mouvements antimondialisation au rendez-vous de Nice

Le dernier sommet européen sous présidence française, qui s'ouvrira à Nice jeudi 7 décembre, est l'occasion d'une forte mobilisation des syndicats de l'Union. Des collectifs plus radicaux organisent un contre-sommet et espèrent faire de cette rencontre un nouveau Seattle

A CHAQUE sommet, désormais, ses manifestations. Et la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement européens prévu à Nice, à compter du jeudi 7 décembre, n'échappera pas à la règle. Depuis des semaines, milieux syndicaux, associatifs, réseaux anti-mondialisation sont en ébullition.

Déjà, deux sommets européens, celui d'Amsterdam en juin 1997, puis celui de Cologne, à l'été 1999, avaient connu des actions de protestation. Mais là, l'affaire se complique un peu plus. Outre que la construction de l'Europe sociale, pour laquelle le sommet d'Amsterdam avait affiché certaines ambitions, n'a pas décollé, l'effet Seattle est, depuis, passé par là, avec l'apparition de militants « citoyens » qui contestent l'opacité des décisions prises dans ces instances, sans réel contrôle démocratique, et qui disputent la capacité d'expertise à leurs hauts fonctionnaires internationaux.

Dès lors, à Nice, comme au festival d'Avignon, à côté de la programmation officielle, le rendez-vous

« on » des dirigeants de l'Union européenne, s'en ajoutent deux autres, un « off », semi-institutionnel, et un « off, off », qui ne l'est pas du tout. Le « off », c'est celui de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui regroupe les principales centrales de l'Union, dont en France, la CFDT, FO, la CFTC et depuis un an, la CGT, auxquelles s'ajoute l'UNSA, membre associé. La CES a prévu une euro-manifestation, la veille du sommet, mercredi 6 décembre. À propos de la Charte des droits fondamentaux et entend faire ainsi défilier 50 000 personnes derrière le mot d'ordre « Ensemble, pour une vraie Europe sociale ». La CES, qui a obtenu certaines améliorations sur le droit de grève et le droit syndical, estime que la Charte constitue « un pas dans la bonne direction, mais un pas qui reste insuffisant ». Elle réclame, malgré tout, que « la charte soit rendue contraignante et intégrée dans le Traité de l'Union », avec un calendrier précisant les modalités de son amélioration.

Et puis, il y a le « off, off », celui



des adversaires résolus de la Charte, qui considèrent que celle-ci, dans son état actuel, « légitime le dumping social en Europe », « rejette une vision libérale », et refusent,

de fait, son intégration. Réunis dans le « collectif pour une autre Charte », qui rassemble des syndicats (CGT-correcteurs, Confédération paysanne, Groupe des dix,

FSU), le réseau des Marches européennes contre le chômage et la précarité, des collectifs pour les droits des femmes, des associations de « sans » et des organisations politiques (Verts, PCF, LCR et Alternative libertaire, entre autres), ils déplorent que des droits essentiels tels que ceux au logement, au travail, à la retraite ne soient pas retenus comme tels « quand, à l'inverse, la liberté d'entreprise et le droit de propriété sont reconnus comme fondamentaux, ne souffrant pas de restriction ». Les mouvements antimondialisation comme Attac ou la coordination anti-OMC font également partie de ce groupe, qui, outre la Charte, s'alarme d'une modification institutionnelle examinée à Nice : celle de l'article 133 du Traité d'Amsterdam étendant la procédure de vote à la majorité qualifiée au commerce des services et à la propriété intellectuelle. Toute cette kyrielle d'organisations, rejointe par divers collectifs « spontanistes », à l'instar des « Invisibles » Italiens, ou des « Occupas » espagnols, participent à la manifestation de la CES, mais sur leur propre mot d'ordre. Pour se rendre sur place, ils ont prévu, au grand dam de la SNCF, des opérations-réquisition de trains gratuits dans toute la France, faute d'avoir « obtenu de Jean-Claude Gayssot le moyen de pouvoir faire entendre la voix des sans ». Et ils appellent, dès mercredi 6 décembre, à un contre-sommet, qui s'étendra plusieurs jours. Les Marches européennes contre le chômage envisagent, par ailleurs, de perturber les travaux du sommet officiel.

À la gauche de la gauche, la contestation dans la rue suscite déjà appétit et convoitise. LCR et PCF se livrent à une compétition féroce sur l'accompagnement des événements de Nice. Gauche radicale contre gauche transformatrice, chacune organise son propre sommet. La première réunit, dès le début de la semaine prochaine, des organisations trotskistes et ex-maoïstes européennes « contre la mondialisa-

tion capitaliste ». C'est la deuxième rencontre du genre après celle organisée en mars par le Bloc de gauche portugais (trotskiste) à Porto. De son côté, le PCF a pris l'initiative de lancer un sommet de la gauche transformatrice, avec les partis communistes européens (PDS, Rifondazione, etc.). Robert Hue, comme Alain Krivine, a prévu de faire le voyage sur la Côte d'Azur.

PAGAILLE ET AMBIGUÏTÉ

Tout cela promet une certaine pagaille, qui se surajoute aux problèmes logistiques rencontrés par toutes les organisations, membres de la CES ou non, pour acheminer leurs délégations. À cette pagaille « matérielle » s'ajoute une ambiguïté de fond. Elle concerne des organisations comme la CGT qui, tout en étant dans le cortège officiel de la CES, partagent les critiques du collectif pour une autre charte. Depuis plusieurs jours, Bernard Thibault explique ce positionnement délicat pour sa centrale. Dans la Vie Ouvrière du 1^{er} décembre, le secrétaire général de la CGT résume deux attitudes qu'il juge « non responsables » : la première, « celle du tout ou rien sur la charte », visant ainsi les contestataires radicaux ; l'autre, « celle qui confond un pas avec une avancée ou un progrès », visant cette fois la CFDT. Mais si, pour la première fois, en Europe, Nice va voir confluer organisations syndicales et réseaux anti-mondialisation à l'image de ce qui s'était passé à Seattle, la différence est de taille : alors qu'aux États-Unis, le syndicalisme officiel, celui de l'AFL-CIO, avait basculé dans la contestation, tel n'est pas le cas de la CGT, qui entend tout à la fois faire une démonstration de force et ménager son adhésion récente à la CES.

Seattle sur la Riviera ? Jacques Chirac a d'ores et déjà averti que ce « n'est pas son problème », mais « celui du gouvernement ».

Alain Beau-Méry
et Caroline Monnot

3-4 / 12 / 2000
Le Monde

p - 6.